

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 19H30**

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER , Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON , M. René DESSEREE(adjoints), Mme Claire DURANTE , M. Gérard CUROT , Mme Evelyne GAILLOT , M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD , M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), M. Stéphane ROUX (procuration à Mme Karine Bassard)

Absente : Mme Jeanine BERTHELOT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Vote du budget communal 2019

**Fonctionnement**

**Prévisions de dépenses**

- **Les charges à caractère général : 674 800€** représentent 43% des prévisions de dépenses contre 49% en 2018, réduction des prévisions de dépenses d'un peu plus de 140 000€ par rapport aux réalisations 2018  
Au-delà de l'impact significatif du SIVOS sur la réduction de la dépense d'alimentation et fournitures scolaires, les dépenses d'entretien de voies et réseaux, d'entretien de bâtiments et d'honoraires sont celles qui enregistrent les plus fortes baisses.
- **Les charges de personnel 347 700€** représentent 22% des prévisions de dépenses contre 28% en 2018, une baisse significative d'environ 120 000€. Cette baisse est liée essentiellement à la création du SIVOS qui assume dorénavant les charges de personnel liées aux affaires scolaires et périscolaires.
- **Les autres charges de gestion courante : 468 367€** représentent en 2019, 30% des prévisions de dépenses contre 19% en 2018, soit une hausse d'un peu plus de 150 000€.  
La contribution SICECO, montant important : 160 000€, correspondant au solde du remboursement de l'enfouissement Avenue Gal de Gaulle et Rue de la Gare, comme nous nous y étions engagés.  
Nous avons aussi pris en compte le coût d'enfouissement des réseaux du Centre Bourg, 145 000€ de travaux au total. Nous étalerons la dette sur 2 exercices 50% en 2019 et 50% en 2020. C'est donc une dépense non pérenne puisqu'il s'agit en fait d'investissements ponctuels, contrairement aux autres dépenses obligatoires comme la contribution SIVOS de 163 000€ budgétée en 2019.  
Le chapitre « autres charges de gestion courante » devrait donc enregistrer une baisse significative tant en 2020 (environ 60 000€) qu'en 2021, la contribution SICECO pour les travaux d'enfouissement sera alors complètement remboursée.

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'établissaient à 1 720 210.07€. En fonction des éléments repris ci-dessus, les prévisions de dépenses 2019 sont établies à 1 572 867€, soit près de 150 000€ de réduction par rapport à 2018.**

**Prévisions de recettes**

- **Les produits des services : 62 540€** représentent 3% des prévisions de recettes, recettes qui diminuent. C'est essentiellement lié à la disparition des redevances périscolaires versées maintenant au SIVOS par les parents d'élèves.  
Dans le chapitre, Remboursement par autres redevables, nous retrouvons la quote-part des salaires supportée par la commune début 2019 pour le compte du SIVOS (2/12<sup>ème</sup>). Cette recette disparaîtra en 2020 mais avec en contrepartie une dépense en charges de personnel qui diminuera d'autant.
- **La fiscalité : 1 246 972€, le montant des produits de fiscalité est quasi identique à 2018** et représente 69% des prévisions de recettes.

- **Les dotations : 374 906€** en 2019 contre 401 267€ en 2018 diminution essentiellement liée à la fin des versements de frais de scolarité par les communes, contribution versée maintenant au SIVOS. Les dotations de l'état diminuent d'environ 4000€ par rapport à 2018, cette baisse est la conséquence de l'évolution démographique de la commune.
- **Les autres produits de gestion courante : 130 000€**, essentiellement alimentés par les loyers et charges de la MSP. **Les recettes réelles de fonctionnement 2018, hors excédents reportés, étaient de : 1 903 402.65€, les prévisions de recettes 2019 s'établissent, elles, à hauteur de : 1 815 418€.**

**L'excédent prévisible de fonctionnement** de l'année 2019 ressort à **242551€** contre 183 192.58€ en 2018.

Les perspectives à fin 2019 sont les suivantes :

1/Prévision excédentaire 2019 : 242551,00€  
 2/Solde sur l'excédent antérieur 2018 : 206 643,16€ (excédent antérieur 2018 : 398 111,42€ - 191 468.26€ à verser à la section d'investissement).

Soit un excédent prévisible total à fin 2019 de : **449 194,16€** inscrit en dépenses, **en dotation en réserve**, Notre budget est ainsi équilibré pour un montant de dépenses et recettes de 2 022 061,16€.

### Affectation des subventions aux associations

Principe général → maintien du niveau de subventions accordées en 2018

Le montant des subventions versées en 2018 était de 67 452.23 (hors fonds de concours COMCOM), la baisse du montant voté en 2019 (55 000€) est essentiellement liée à la création du SIVOS qui assume maintenant les subventions versées aux écoles.

Pourcentage du montant des subventions votées (hors réserve de 2970€)

- Vie scolaire et formation 16%
- Culturelles 37%
- Sportives et loisirs 29%
- Social 13%
- Divers 5%

### Investissements

En 2019, les investissements concernent essentiellement le projet du Centre Bourg, travaux estimés à 2 380 000€ TTC, comprenant la réfection du réseau d'eaux pluviales de ce secteur.

Un effort d'investissement est également à accomplir sur les bâtiments communaux :

- Respecter le calendrier de l'ad'AP → investissement de 110 000€ en y intégrant l'installation de sanitaires publics accessibles aux PMR,
- Réfection de toitures (les phénomènes venteux de ces derniers mois ont fait apparaître des travaux prioritaires à effectuer) maison de la musique, un bâtiment de l'école primaire,
- Poursuite de l'isolation avec la réfection des faux-plafonds entamée en 2018 dans les salles polyvalentes

En matière de recettes :

Sur le projet Centre Bourg, nous pouvons espérer près de 900 000€ de subvention (contrat CAP 100% Côte d'Or par le Département 350 000€ , la DSIL par l'Etat 325 000€, 120 000€ par la Région, 100 000€ par les Fonds Européens sous couvert du Pays Beaunois) si l'on y ajoute **l'excédent d'investissement que nous avons en réserve à fin 2018, un peu plus de 500 000€**, le FCTVA d'environ 400 000€ (versement effectif en 2020), il serait nécessaire d'emprunter environ 600 000€ pour ce projet.

Les autres investissements sont majoritairement éligibles à la DETR et à des subventions du Conseil départemental, dans le cadre d'appel à projets :

- Patrimoine culturel,
- Patrimoine sportif (Skate)
- Patrimoine communal (toitures ...).
- voire du SICECO, dans le cadre des travaux d'isolation.

Encore un programme ambitieux à hauteur de près de 3200 000€ au total, toutefois et hormis le projet Centre Bourg pour lequel les subventions sont actées, les autres projets d'investissement ne seront bien entendu réalisables que dans la mesure où nous bénéficierons des aides inscrites en recettes d'investissement.

Comme il se doit, chaque projet sera présenté et validé par une délibération du Conseil municipal au moment voulu.

## Les Emprunts

Les besoins d'emprunt 2019 concernent le projet de requalification des espaces publics du Centre Bourg.

La « distribution intérieure » liée au réseau de chaleurs ainsi que les travaux prioritaires interviendront plutôt fin 2019/début 2020 et ce, au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Un état de la dette actuelle et une simulation de son évolution ont été présentés au Conseil municipal.

Compte tenu du différé d'amortissement de 2 ans qui serait sollicité au moment de la contractualisation de ces emprunts, le pic d'amortissement du capital interviendrait en 2023 à hauteur de 164 139,79€ contre 121 155,05€ en 2019. Quant aux intérêts, compte tenu du niveau des taux d'emprunt, les intérêts évolueraient de 42359,33 en 2019 à un peu plus de 56000€ en 2020 et 2021 pour ensuite revenir en 2024 au même niveau qu'aujourd'hui.

Les excédents de fonctionnement prévisibles de l'exercice 2019 (242 551€) permettront, comme il se doit de couvrir le capital des emprunts sachant que la baisse programmée des dépenses de fonctionnement liée à l'extinction des coûts de travaux dus au SICECO fin 2020, va permettre de consolider le résultat autour de 300 000€.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le maintien des taux communaux au niveau actuel pour 2019, à savoir :

TH 16.23%

TFB 26.26%

TFNB 46.89%

CFE 15.80%

Ces taux n'ont pas évolué depuis 2008

## Budget annexe - Lotissement du Colombier

Les dépenses (étude, viabilisation...) sont estimées à 48 000€, les recettes correspondant au produit de la vente du terrain sont estimées à 128 000€, ce budget ressort avec un excédent prévisible de 80 000€

Le conseil municipal vote à l'unanimité le **budget primitif 2019** dont les données sont résumées sur les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	674.800 €	Excédent antérieur reporté	206.643,16 €
Charges de personnel	347.700 €	Atténuation de charges	1.000,00 €
Atténuation de produits	20.000 €	Produits des services	62.540,00 €
Autres charges de gestion courante	468.367 €	Impôts et taxes	1.246.972,00 €
Charges financières	44.000 €	Dotations et participations	374.906,00 €
Charges exceptionnelles	1.000 €	Autres produits de gestion courante	130.000,00 €
Opérations d'ordre	17.000 €		
Dotation en réserve	449.194,16€€		
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.022.061,16€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2.022.061,16€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	122.500,00 €	Excédent d'investissement reporté	501.229,74 €
Etude PLU	35.000,00 €	Amortissement travaux SICECO	17.000,00 €
Cimetière (croix – ossuaire)	12.000,00 €		
Centre bourg		Taxe d'aménagement	4.000,00 €
Réfection réseau eaux pluviales	480.000 €	FCTVA	
Aménagements	1.900.000,00 €	Lié aux dépenses courantes	20.000,00 €
		Centre bourg	390.000,00 €
Installation piste skate	50.000,00 €	Skate	8.202,00 €
Travaux voirie		Travaux bâtiments communaux	63.400,00 €

• Mur soutènement Notre Dame	25.000,00 €	Subventions	
Vidéo protection	20.000,00 €	Etude PLU (Etat)	10.000,00 €
Travaux de bâtiments communaux		Centre bourg (Europe)	100.000,00 €
<i>Divers Travaux d'accessibilité</i>	60.000,00 €	Centre bourg (DSIL)	325.000,00 €
<i>Création sanitaires extérieurs</i>	50.000,00 €	Centre bourg (Département)	350.000,00 €
<i>Distribution intérieure chaufferie</i>	100.000,00 €	Centre bourg (Région)	120.000,00 €
<i>Travaux Colombier</i>	150.000,00 €	Installation piste skate (DETR35%)	17.500,00 €
Faux plafonds salle polyvalente		Installation piste skate (Dpt 30%)	15.000,00 €
Salles 407 et 408, hall 407. 408 et 409	38.300,00 €	Colombier (Département)	30.000,00 €
Toiture Maison de la Musique	42.000,00 €	Colombier (Région)	17.000,00 €
Toiture école primaire	43.000,00 €	Colombier (DETR)	40.000,00 €
Toiture église Saint Pierre	25.000,00 €	Travaux bâtiments communaux	
Matériel - Mobilier - Informatique		Création sanitaires extérieurs (DETR)	17.500 €
<i>Informatique</i>	5.500,00 €	Toiture maison de la musique (DETR)	16.000 €
<i>Autres immobilisations</i>	20.000,00 €	Toiture maison de la musique (Dpt)	12.000 €
		Toiture école primaire (DETR)	16.000 €
		Toiture école primaire (Dpt)	12.000 €
		Toiture église St Pierre (DETR)	7.500 €
		Toiture église St Pierre (Dpt)	7.500 €
		Excédent de fonctionnement reporté	191.468,26 €
		Emprunt	870.000,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3.178.300,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3.178.300,00 €</b>

### SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes aux diverses associations.

<b>Associations à caractère social</b>		<b>Associations culturelles</b>	
A.D.M.R.	650 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	12.500 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Harmonie	4.600 €
Amicale des sapeurs pompiers	300 €	Groupe Vocal Divertimento	500 €
Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500 €
Amicale Foyer logement « les Myosotis »	400 €	Amis de la bibliothèque	300 €
Téléthon	500 €	Rallye Val d'Auxois	150 €
J.A.L.M.A.V.	400 €	Passe Montagne	150 €
Restos du cœur	400 €	Subvention cinéma aux associations	1.000 €
Secours catholique	1.000 €		
Secours populaire	300 €	<b>Associations sportives et de loisirs</b>	
Croix rouge	160 €	Aéroclub « Les Ailes de Pouilly Maconge »	400 €
Souvenir Français	200 €	AIKIDO	400 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	400 €	A.S.P. Football	3.000 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	200 €	A.S.P. Basket	700 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Judo Club	1.500 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Société de pêche	550 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Société de pétanque	160 €
Association contre les femmes battues	50 €	Tennis club	400 €
Association sclérose en plaques	50 €	Tennis de table	800 €
FNAME-OPEX	200 €	V.C.P.A. (Vélo Club)	800 €
		VCPA (exceptionnelle)	500 €

<b>Vie scolaire Formation</b>			
		Vital'Gym	300 €
		Volley Club	300 €
Association sportive du collège	3.500 €	C.V.P.A. (Voile)	1.000 €
Association sportive lycée Liegeard (excep)	300 €	Association Arc Auxois	400 €
Coop. scolaire maternelle (classes dépayées)	2.200 €	Badminton Club Pouilly	300 €
C.F.A. La Noue	490 €		
CIFA Mercurey	100 €	<b>Autres associations</b>	
CIFA AIF	100 €	Comice agricole	200 €
CFA BATIMENT Côte d'Or	100 €	Les Amis de Velard	400 €
MFR Auxois Morvan	1.500 €	Les Amis des Bêtes	700 €
		La Ronde du pays d'Auxois	100 €
Prévention routière	250 €	Le panier pollien	150 €
		Les amis de Germaine	150 €
		Amitié rurale franco-Ethiopienne	250 €
		SCOD « Courir pour la Paix »	500 €
		SCOD TCO 2019	2.500 €
		Association Animaux de boucherie	300 €
		SPA des Cailloux	800 €
		TVOXOIS	100 €
		RAPAPPEL	50 €
		Comité parrainage résistance	150 €
		Jeunes agriculteurs	300 €
		<b>Réserve : 2.970 €</b>	
		<b>Total budgété : 55.000 €</b>	

### Budget Eau et Assainissement

#### Exploitation

Les prévisions de recettes et de dépenses d'exploitation sont quasi-identiques à celles réalisées en 2018, avec un excédent prévisible de 36 900€, auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 14 082 .99€ ce qui permet d'affecter en réserve 50 982.99€.

Toutefois et suite au volume d'investissement opéré ces dernières années, l'excédent de l'exercice (hors excédent antérieur) ne permet pas de couvrir le capital des emprunts. C'est un paramètre qu'il faudra prendre en compte lors du prochain exercice budgétaire vu le programme d'investissement à opérer. L'évolution des surtaxes eau et assainissement que nous maintenons en 2019 est à terme proche, inéluctable.

#### Investissements

Comme prévu, sont programmés les investissements liés aux travaux Eaux Usées du Centre Bourg (estimation 450 000€) et les travaux de Priorité 1 hors centre Bourg (près de 1 200 000€).

L'appel à projet présenté à l'AESN s'effectuera sur la base de ces 2 dossiers :

- Centre Bourg
- P1 hors centre Bourg sur la totalité bien que les travaux s'étaleraient sur 3 voire 4ans si l'AESN l'accepte.

Quant à la subvention DETR, nous établirons aussi un dossier pour le centre bourg au titre de 2019. Nous verrons ensuite avec les services de l'état, comment établir notre dossier pour les travaux de P1 compte tenu de leur étalement.

En 2019, nous pourrions engager les travaux de P1 pour un linéaire d'environ 750 mètres sur les 3 550m à reprendre. Le choix sera fait en fonction des coûts, nous ne sommes pour l'instant que sur des estimations, mais aussi par rapport à l'organisation des travaux, absence impérative de coactivité avec les travaux du Centre Bourg.

Nous aurons également à financer le diagnostic 2020, un peu plus de 60 000€, sur lequel nous devrions aussi bénéficier de l'aide de l'AESN.

Il est rappelé que ces travaux sont incontournables compte tenu de la mauvaise qualité du rendement épuratoire de la station, la mauvaise étanchéité du réseau d'assainissement en étant la cause, l'apport d'eau claire parasite à la station étant bien trop important.

## Budgets annexes

### Budget Service public eau et assainissement

Dépenses :	1 007 584,59 €
Recettes :	1 007 584,59 €

### TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation 16,23 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 46,89 %
- CFE 15,80 %

M. le maire rappelle que ces taxes locales communales n'ont pas évolué depuis 2008.

### Budget annexe - Lotissement du Colombier

Les dépenses (étude, viabilisation...) sont estimées à 48 000€, les recettes correspondant au produit de la vente du terrain sont estimées à 128 000€, ce budget ressort avec un excédent prévisible de 80 000€

### Budget lotissement communal « le pigeonier »

Dépenses :	48 000 €
Recettes :	148 000 €

### Indemnité pour le gardiennage de l'église

Le conseil Municipal vote à l'unanimité l'indemnité pour le gardiennage de l'église pour un montant de 479.86€.

### Redevance orange – année 2019

Le conseil Municipal fixe à l'unanimité les redevances dues par Orange pour l'occupation du domaine public :

- 19,168 km artère aérienne à 54,30 € le km :	1.040,82 €
- 38,710 km artère sous-sol à 40,73 € le km :	1.576,66 €
- 2,10 m <sup>2</sup> d'emprise au sol à 27,15 € le m <sup>2</sup> :	57,02 €
	-----
	2.674,50 €

### Travaux de dissimulation des réseaux

Le SICECO a retenu le dossier d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques « Rue René Laforge » et « Place de la libération ».

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

- Travaux électriques 96 669 € HT
- Travaux d'éclairage public 11 600 € HT
- Travaux téléphoniques 72 639 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 78 058 € HT
- Travaux d'éclairage public 3 867 € HT
- Travaux téléphoniques 56 632 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

#### Vente du presbytère

Par 17 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte la proposition d'achat au prix de 285.000€ soit 270.750 € net vendeur.

#### Modification des statuts du syndicat mixte du barrage de Chamboux

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts.

#### Convention avec les services départementaux en matière de voirie

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la convention signée il y a 3 ans.

#### Convention avec la Région relative aux transports scolaires intra-communal

Il s'agit d'organiser un arrêt de bus rue de Dijon pour les enfants scolarisés au collège, cet arrêt prendrait effet en septembre 2019.

Quelques aménagements de sécurité sont à prévoir.

La commune paiera 190€ par an et par enfant

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.

#### **Affaires diverses**

- *Organisation du transport des enfants au collège*

En réponse à un conseiller municipal, le maire précise que les bus ont l'obligation de faire demi-tour à Bellenot lorsqu'ils transportent des enfants.

A vide, ils n'ont pas cette obligation mais en cas d'accident s'ils pratiquent autrement, c'est sous l'entière responsabilité du transporteur. La Région ne peut rien imposer au transporteur quand les bus sont vides.

Il faudra mettre de la signalisation pour empêcher les demi-tours rue du Larrey de la Roche.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**